



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2020

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation

03 mars 2020

Date d'affichage

10 mars 2020

*L'an deux mil vingt, le six mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **MESENBOURG** Audrey, **RYDZIO** Raphaël, **SCHNEIDER** Serge, **KNORST** Anne Marie, **BANAS** Edmond, **JUNGER** Jean Michel, **DOMINELLI** Maurice, **BERNARD** Alain, **LEONARD** Jacqueline, **GAUER** Jean Paul

Absents :

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Réunion du 15 novembre 2019 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance en date du 15 novembre 2019. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

01-DCM-2020: Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal désigne M. Jean Michel JUNGER, adjoint – pour assurer la présidence concernant le vote du compte administratif 2019 établi par M. Gabriel CONTELLY, Maire.

Après avoir comparé les prévisions et les réalisations effectives

♦ **adopte et vote** à la majorité des présents (le Maire s'étant retiré lors du vote) ce compte dont la balance générale est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT + report N-1	198 127,42 €	259 932,27 € 141 455,01 €	+ 203 259,86 € €
INVESTISSEMENT + report N-1	219 490,87 €	199 008,79 € 78 214,64 €	+ 57 732,56 €
			+ 260 992,42 €

Nombre de votants : 10

Pour : 6

Contre : 4 (A. BERNARD, E. BANAS, A-M. KNORST, R. RYDZIO)

Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2020

02-DCM-2020: Compte de Gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 et s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Nombre de votants : 11 Pour : 7 Contre : 4 (A-M. KNORST, A. BERNARD, E. BANAS, R. RYDZIO) Abstention : 0

03-DCM-2020: Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019, constate que ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 203 259,86 €**

- Section d'investissement : **excédent de 57 732,56 €**

Soit un excédent total de clôture de 260 992,42 €

Précise que les restes à réaliser présentent un **déficit de 9 600 €** (dépenses : 16 800 € corrigé des recettes : 7 200 €)

Ces résultats n'engendrent pas un **besoin de financement**

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0 €
- Ligne 002 Recettes (résultat de fonctionnement reporté) : 203 259,86 €
- Ligne 001 Dépenses (résultat d'investissement reporté) : 57 732,56 €

Nombre de votants : 11 Pour : 7 Contre : 4 (A. BERNARD, E. BANAS, A-M. KNORST, R. RYDZIO) Abstention : 0

04-DCM-2020: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2020

- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0